

**COMPTE-RENDU de la REUNION de la COMMISSION
RECIPROCITE
Du 09 NOVEMBRE 2013**

*Présents : C. CARLES, G. LAURAINÉ, B. VINCENT, JJ. CLAUSSE, C. DENISOT, D. BACHIN, JL. RACE, D. LHOMME, JL. CUENOT, J. BARON.
Monsieur ROSSIGNON (invité en tant que personnel associé).*

Absents/Excusés : C. ANCEL, Y. JOSELEAU, JC. LEPERS + les membres du Bureau Fédéral non cités.

Ordre du Jour :

- **Point sur la vente des cartes et répartition au 3^{ème} trimestre 2013**
- **Travaux en cours (mises à l'eau, etc...)**
- **Réciprocité nationale gratuite – courrier et suites**
- **Questions diverses.**

POINT SUR LA VENTE DES CARTES ET REPARTITION AU 3EME TRIMESTRE 2013 :

Un bilan a été établi sur les 3 premiers trimestres de 2013. On note une baisse avoisinant les 5% par rapport aux résultats de 2012.

À ce jour, 7 AAPPMA n'ont pas fait remonter l'argent de leurs ventes du 3^{ème} trimestre. Les statuts les obligent pourtant à financer le système réciprocaire qui fonctionne grâce au produit de la cotisation "Réciprocité" reversé **trimestriellement** par les AAPPMA à la Fédération (Article 6). Rappelons que les fonds ainsi récoltés sont ensuite reversés en partie aux AAPPMA à jour dans leurs cotisations. Dans le cas où des AAPPMA n'auraient pas vendu de cartes pendant un ou plusieurs trimestres, elles devront tout de même faire remonter un état égal à « zéro », ce qui nous permettra d'avoir une comptabilité plus proche de la réalité.

TRAVAUX EN COURS

Chevigny : Agrandissement de la place de retournement pour voitures avec remorque qui utilisent la mise à l'eau. Chantier terminé.

Moncey : Mise à l'eau de Valleroy. Devis et accord des propriétaires obtenus. Travaux reportés à l'été 2014 en raison des niveaux d'eau estivaux qui n'ont pas permis à l'entreprise d'intervenir dans de bonnes conditions.

Fluans : Mise à l'eau située sur le territoire de la Concorde qui ouvrira aussi l'accès au linéaire de St Vit. Le financement résulte d'une entente entre les 2 AAPPMA. Travaux prévus pour l'été 2014.

Boussières : Réfection de 2 passerelles sur le chemin des pêcheurs. Devis trop élevés. Recherche d'une solution moins onéreuse avec l'AAPPMA.

Cussey : Frayère. Dossier technique bouclé. On attend la signature des propriétaires du terrain et les devis.

L'Isle-sur-le-Doubs : Mise à l'eau. Le chemin d'accès à la mise à l'eau passait à proximité du captage de l'eau potable. On attend le nouveau tracé décidé par la commune pour aller plus loin dans le dossier technique.

Panneaux pour les zones de pêche à la carpe de nuit : La maquette des pancartes est prête. On va demander les devis et lancer la fabrication. Elles pourront, la plupart du temps, être fixées sur les supports des panneaux limitant la pêche à proximité des barrages et des écluses.

Pancartage des mises à l'eau : Il serait souhaitable d'avoir un panneau à l'entrée du chemin d'accès et un panneau d'information à proximité. La Réciprocité réfléchit au texte définitif pour l'uniformisation de ces panneaux.

Pancartes préventives « prudence sous les lignes » d'ERDF : Chaque AAPPMA fera remonter ses besoins à la Fédération qui transmettra à ERDF qui fournira le matériel et se chargera de la pose.

Renouvellement des panneaux « Réserve » : Un certain nombre de panneaux avaient été vandalisés. La Réciprocité va en commander un certain nombre et prendra l'intégralité du financement à sa charge.

Panneaux « limite d'AAPPMA » sur la rive Haut-Sânonaise de l'Ognon : la Réciprocité prendra à sa charge les quelques panneaux qui marqueront précisément les limites des baux acquis en Haute-Saône par une AAPPMA du Doubs.

Rappelons aux AAPPMA sur le territoire desquelles une mise à l'eau pourrait ouvrir de nouveaux biefs qu'une frayère pourrait être aménagée et qu'elles doivent contacter la Réciprocité pour que les techniciens puissent se rendre sur le terrain et étudier avec les intéressés la faisabilité et l'opportunité d'un tel projet.

RECIPROCITE NATIONALE :

Un projet de « réciprocité nationale » devait être discuté entre l'EHGO, le CHI et l'URNE. Tous les adhérents des AAPPMA des départements de l'URNE qui mettaient au moins 75% de leur linéaire en réciprocité interfédérale devaient être exonérés du paiement du timbre EHGO. Les autres devaient acquitter le supplément de 25 €.

Certains départements de l'URNE, dont le Doubs, qui ne remplissaient pas la condition requise ont réagi pour montrer le caractère dangereux et injuste d'une telle mesure.

Le projet a été repoussé à 2015. Vous trouverez ci-joint le courrier que l'on a adressé au Président de l'URNE.

PRIX DES CARTES 2014 :

La FNPF a augmenté la part CPMA Majeure de 1 € (soit 33 € en 2014), ce qui fera passer la carte interfédérale à 90€ et notre carte réciprocière départementale à 72 €.

La FNPF augmente la CPMA mineure de 1 €. L'objectif est d'arriver à un tarif unique global de 20 € sur tout le territoire national d'ici 2015. La Commission Réciprocité propose d'ajouter 1 € afin de lisser l'augmentation future. Le tarif de notre carte mineure passera donc à 18 €.

La FNPF intégrera désormais une CPMA de 0.50 € aux cartes découverte pour les - de 12 ans. Cette carte devrait alors être à 4,50 € mais la Commission propose que la Réciprocité ne répercute pas cette augmentation mais qu'elle la prenne en charge. La carte restera donc à 4 €. L'objectif pour 2015 est d'arriver à un tarif de 5 € uniformisé nationalement, ce qui devrait se faire sans douleur.

Pas de changements de tarifs pour les autres cartes.

RETRIBUTION DES DEPOSITAIRES :

L'A.G. de Réciprocité avait fixé la rétribution des dépositaires à 1 € par carte majeure vendue. Ces sommes étaient reversées aux AAPPMA qui les redistribuaient à leurs dépositaires. Cependant, certains ont fait remarquer qu'effectuer une carte Hebdomadaire prenait le même temps que pour toute autre carte annuelle et qu'il serait plus logique de les « dédommager » pour la confection de toutes les cartes.

La commission propose à l'A.G. un dédommagement de 0,50 € quelle que soit la carte vendue, à l'exclusion bien sûr de celles prises directement par les internautes.

LA GARDERIE :

La question est revenue à plusieurs reprises dans les débats. Il a été question aussi bien de la garderie particulière des AAPPMA que de la garderie fédérale. Comment l'améliorer ? Comment articuler les deux ? Qu'est-ce qui est réaliste d'en attendre ? Autant de questions qui n'ont pas été tranchées.

La Commission mettra la question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion. Les AAPPMA ont 3 mois pour faire remonter leurs réflexions et leurs propositions afin que la Commission bâtit un projet qu'elle soumettra ensuite.

Le chargé de la Réciprocité,

B. VINCENT